

# RÈGLEMENTS DU TOURNOI DE RINGUETTE LES INTRÉPIDES 2023 (33E ÉDITION)

Accréditation # TJ-2223-11

## 1. Type de tournoi et nombre de parties

Moustique : 3 parties assurées (moitié de glace ou petite glace de St-Bruno) + médaille d'or pour toutes les équipes

Novice à Intermédiaire : tournoi à la ronde avec 3 parties assurées (15 min), et finale entre la 1ère et 2ième position dans chacune des catégories (15 min).

**Nouveauté** : Benjamine A, Junior A, Cadette A et Open A, 4 parties assurées. (15 min)

Junior AA et Cadette AA : tournoi à la ronde avec 4 parties assurées (4 périodes x 10min), et finale entre la 1ère et 2ième équipes (4 périodes X10min)

## 2. Procédure d'enregistrement

Les équipes devront se présenter sur les lieux du tournoi au moins une heure avant le début de leur partie prévue à l'horaire.

(À l'exception de la première partie de la journée : 30 minutes avant)

Une heure avant, le début de chacune de leur partie, un officiel d'équipe doit se présenter au registraire avec :

- Le formulaire d'inscription de Ringuette Canada (les cartes des joueuses) tel qu'approuvé par Ringuette Québec.
- La certification des entraîneurs 3M et /ou tout autre document requis tel que le code d'éthique.
- Pour les joueuses réservistes (si applicable), le formulaire d'inscription de Ringuette Canada (incluant une photocopie de leurs cartes de joueuses) tel qu'approuvé par Ringuette Québec.
- L'entraîneur doit signer un formulaire qui certifie que les joueuses qui participent au tournoi sont bien celles du formulaire d'inscription de Ringuette Canada (incluant les réservistes) et qu'elles portent toutes les pièces d'équipement réglementaire tel qu'exigé par Ringuette Québec, l'article 3.02.02

- Pour la catégorie Moustique : 1 seul entraîneur est autorisé sur la glace.

\*\*Le port du casque est obligatoire\*\*

### 3. Feuille de partie

Tous les entraîneurs, assistants et gérant(e) qui seront présents derrière le banc durant la partie doivent venir signer la feuille de partie. Un responsable d'équipe devra avant la partie fournir les informations ci-dessous :

- Indiquer la ou les capitaines par la lettre " C ", la ou les assistantes par la Lettre " A " et la ou les gardiennes de but par les lettres " GB ".
- Si une ou plusieurs joueuses bénéficient d'une dérogation, fournir le document d'approbation et indiquer "DER" sur la feuille de partie.
- Inscire les numéros de chandails.
- Indiquer les joueuses absentes et inscrivant "ABS" à coté de leur nom.
- Inscire le nom des réservistes à la suite des joueuses régulières en inscrivant les lettres " RES ".
- Établir un ordre de joueuses pour les lancers de confrontation de 1 à 5, selon le guide d'opération de Ringuette Québec pour les finales et demi-finales.
- L'équipe receveuse ou visiteuse sera déterminée de façon aléatoire lors de la création des horaires
- S'il y a similitude de couleur de chandail, l'équipe visiteuse devra changer de chandail.
- Lors des finales, l'équipe ayant obtenu la meilleure position au classement sera l'équipe receveuse.

### 4. Nombre de joueuses

Une équipe doit compter un maximum de 18 joueuses et un minimum de 7 joueuses.

### 5. Règles du jeu

Les règlements de jeu sont ceux de Ringuette Canada, dernière édition.

L'équipe visiteuse aura possession de l'anneau pour débiter la partie.

Aucun protêt ne sera accepté durant le tournoi.

Il doit y avoir un minimum de 2 personnes et un maximum de 5 personnes, âgées de 16 ans et plus, derrière le banc (ou 14 ans et plus pour Moustique et Novice). L'une d'elles doit être une personne de sexe féminin, accréditée, sauf pour la catégorie Intermédiaire.

Les certifications minimums requises sont décrites à l'article 5.02.04 du guide d'opération de Ringuette Québec.

Toutes questions et /ou problèmes devront être soumis à la présidente du tournoi ou VP de chacune des arénas qui, elle, verra à les régler. Toutes réponses venant d'autres personnes n'engageront aucunement le comité organisateur du tournoi et ne pourront être considérées comme officielles.

## 6. Période de jeu

Les parties peuvent débuter au maximum 15 minutes avant l'heure prévue, sauf pour la première partie de la journée. De plus, le comité se réserve le droit de refaire la glace à toutes les deux parties, s'il le juge nécessaire, afin de respecter l'horaire.

À l'arrivée des équipes sur la glace, deux minutes chronométrées seront allouées pour le réchauffement.

Un temps d'arrêt d'une minute séparera les deux périodes réglementaires.

Un seul temps d'arrêt de 30 secondes est alloué par équipe/partie (incluant la période supplémentaire) et peut être demandé en tout temps. La période supplémentaire à droit à un temps d'arrêt de 30 secondes.

\*\*\*Si un écart de sept buts survient lors du jeu, le reste de la partie se jouera à temps continu et ce, jusqu'à la fin. Le tableau indicateur affichera le pointage avec un maximum de 7 buts de différence. Le pointage authentique sera inscrit sur la feuille de partie, mais pour le classement, une différence maximum de 7 buts sera comptabilisée dans les plus/moins.

Lorsque la partie est à temps continue, la pénalité demeure à temps arrêtée.

Durant le temps continu, s'il y a une demande de temps d'arrêt, alors le temps sera arrêté.

Toute joueuse ou officiel d'équipe qui se voit imposer une pénalité de mauvaise conduite ou de partie sera tenu de la servir, selon les règlements de Ringuette Québec. Le comité transmettra l'avis de suspension tel que spécifié par le règlement 5.02.10.

## 7. Période supplémentaire lors des demi-finales et/ou finales

En cas d'égalité à la fin de la deuxième période des demi-finales et/ou de finale, la procédure suivante s'appliquera :

- Pour le début du temps supplémentaire, l'anneau sera remis au gagnant d'un tirage au sort.
- Une période supplémentaire de cinq minutes sera jouée. S'il y avait une punition à la fin des deux périodes réglementaires, la ou les punitions se poursuivent lors de cette période supplémentaire.
- Le premier but compté met fin à la partie.
- Si aucun but n'est compté lors de cette période supplémentaire, une confrontation est alors nécessaire et ce, conformément à l'article 3.04.01 du guide d'opération de Ringuette Québec.

## 8. Classement

Un classement sera établi à partir des résultats obtenus durant le tournoi.

Partie gagnée : 2 points

Partie nulle : 1 point

Partie perdue : 0 point

Partie gagnée par défaut : 2 points (pointage de 7 buts pour et 0 contre)

Partie perdue par défaut : 0 point (défaite par 7 buts)

En cas d'égalité au classement à la fin du tournoi, les positions seront déterminées selon les critères du règlement 3.04.03 du guide d'opération de Ringuette Québec.

## 9. Chambre

Les chambres seront disponibles 30 minutes avant la partie et devront être libérées 20 minutes après la partie.

## 10. Annulation de la participation

AUCUN remboursement pour toute équipe qui annule sa participation au tournoi.

### 11. Musique :

Vu la popularité des équipes à faire jouer de la musique lors de leur échauffement, nous vous demandons de bien vouloir garder le volume à un niveau raisonnable dans l'enceinte de l'aréna pour le respect de la partie en cours.

### 12. L'inscription complète doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription, incluant la liste des joueuses
- Un chèque, payable à Association ringuette Les Intrépides, et envoyer à 1208 rue Palardy, St-Bruno, J3V 3P3

ou virement à [yannickh44@outlook.com](mailto:yannickh44@outlook.com)

Question : nom de votre équipe (ex : intrepides junior B)

Réponse : tournoi2023

- date limite pour inscription : 14 décembre 2022
- Après cette date, des frais de 30\$ s'appliqueront.

### 13. Autres

Certaines règles pourraient être modifiées en raison de la pandémie de COVID-19.

Bon tournoi,  
Le comité